

**M. Regier:** Monsieur le président, il s'est écoulé quelque temps depuis que nous avons étudié ces dispositions la dernière fois. Le ministre pourrait peut-être dire au comité combien en général, le Trésor gagnera ou perdra à la suite de ces modifications?

**L'hon. M. Fleming:** On croit que cela ne causera aucun changement sensible.

**M. McMillan:** Monsieur le président, l'article 1 décrit les fibres artificielles ou synthétiques. Je sais que certaines fibres renferment une certaine proportion de caoutchouc. Cet article veut-il dire que, s'il y a la moindre proportion de caoutchouc, la fibre serait exclue de la définition?

**L'hon. M. Fleming:** La définition proposée de "fibres artificielles ou synthétiques" est suffisamment étendue pour englober la viscosse, l'acétate, le nylon, l'orlon, le térylène, l'acrilane et autres fibres analogues, qui sont des produits de la cellulose ou de véritables produits synthétiques. Les polymères,—mot que l'on trouve à la neuvième ligne,—sont des substances composées de molécules géantes, formées par voie d'union avec des molécules simples.

**M. Benidickson:** Je ne me souviens pas si cette définition, dans cet article du bill, figure expressément dans un rapport de la Commission du tarif. Fréquemment, la Commission du tarif, en réponse à une demande d'enquête du ministre des Finances, recommande non seulement des changements à apporter aux droits de douane, mais également certains changements dans les définitions.

**L'hon. M. Fleming:** C'est la Commission du tarif qui a recommandé ce changement.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Modification de la liste A.*

**M. Benidickson:** Si je comprends bien, monsieur le président, à l'égard de cet article, vous seriez en faveur d'adopter un procédé selon lequel nous étudierions chaque poste de la liste, l'un après l'autre. La semaine dernière, il a été reconnu raisonnablement satisfaisant d'étudier les listes, page par page, avec une légère pause entre chacune pour permettre aux membres du comité d'examiner la dizaine de postes figurant sur la page suivante et de déterminer s'il y avait lieu de poser des questions à propos de l'un ou l'autre d'entre eux.

**M. le président:** J'imagine que le comité ne verrait aucune objection à procéder ainsi. Nous pourrions le faire de deux façons, peut-être en mettant en délibération, un à un, les numéros tarifaires, à l'occasion de l'examen de l'article 2, ou encore en procédant

[M. Benidickson.]

page par page, lorsque nous en arriverons à la liste A.

**L'hon. M. Fleming:** Certes, il suffit de procéder page par page, monsieur le président, comme l'a proposé l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Ça été le procédé suivi au comité des voies et moyens, le 8 juin, et je crois qu'on l'a trouvé tout à fait satisfaisant.

**M. Regier:** Je dirai que l'examen page par page serait acceptable, à condition que le président ne s'empresse pas trop de considérer comme adoptés les postes à l'étude.

**M. Benidickson:** Vous observerez, monsieur le président, que la plupart d'entre nous ont préparé des notes fondées sur les résolutions budgétaires, et les postes qui figurent sur ces pages, là devant nous, ne sont pas identiques à ceux qui figurent sur les pages de la liste de la résolution. Mais je suis sûr qu'avec ce...

**L'hon. M. Fleming:** Les postes sont identiques, mais le numérotage des pages n'est pas le même pour la liste annexée au bill que pour la brochure imprimée qui était annexée aux résolutions du comité des voies et moyens.

**M. le président:** Le seul problème, c'est que toute modification devrait être apportée avant que nous adoptions l'article 2. C'est pourquoi, si nous ne faisons qu'étudier les postes, il suffirait d'examiner la liste page par page.

**M. Benidickson:** Pour ce qui est des postes énumérés dans la première partie de la liste A,—et ils sont nombreux,—je me demande si le ministre peut nous dire quels postes intéressent un pays d'Europe qui est notre principal fournisseur. Dans les observations que j'ai formulées à l'étape de la deuxième lecture, j'ai signalé que nous devrions naturellement nous inquiéter de la situation commerciale du Canada par rapport aux pays d'Europe qui forment des blocs d'échanges commerciaux susceptibles de nous nuire. Sauf erreur, les rapports commerciaux que nous entretenons avec l'Europe représentent environ 24 p. 100 de l'ensemble de notre commerce, soit une valeur nettement supérieure à un milliard de dollars. Le ministre peut-il nous dire si certains des postes de la liste A intéressent des négociations avec des pays européens qui, en vertu des ententes commerciales que nous avons conclues dans le cadre du GATT, seraient nos principaux fournisseurs?

**L'hon. M. Fleming:** Je serai en mesure de fournir ce renseignement lorsque nous aborderons la liste A, monsieur le président.

**M. le président:** L'article 2 est-il adopté?

**M. Benidickson:** Non, monsieur le président. Je pense qu'il était convenu que nous aborderions ces numéros page par page.